



Direction des Solidarités

2026 DSOL 118 : Subventions (30 000 euros) à dix associations et signature d'une convention annuelle avec sept associations, au titre de la quote-part du fonds d'animation locale solidarité (FAL Solidarité) attribuée au 14^{ème} arrondissement

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'acte 2 de la territorialisation de l'action publique parisienne, dont les objectifs et moyens ont été précisés lors d'une communication dédiée de la Maire de Paris au Conseil de Paris de février 2025, réaffirme la volonté de permettre aux mairies d'arrondissement de soutenir le pilotage et l'animation de l'action sociale sur leur territoire, en prenant appui notamment sur le partenariat associatif.

Ainsi, dans ce cadre et en complément de la déclinaison des politiques sociales parisiennes sur chaque arrondissement, **un Fonds d'animation locale (FAL) Solidarités a été créé. Il comprend notamment une enveloppe de 500 000 €** dédiée à l'émergence de nouveaux projets et actions de développement social local tenant compte des besoins sociaux de chaque territoire. Ce fonds est réparti entre les arrondissements sur la base de critères démographiques, avec une majoration pour ceux comptant des quartiers populaires.

Cette enveloppe a pour objectif le financement de projets et actions permettant l'amélioration de la situation sociale des habitants de chacun des arrondissements, en portant une attention particulière aux plus vulnérables d'entre eux. Ces projets et actions visent à répondre aux besoins sociaux mis en exergue dans les diagnostics sociaux de territoire.

Les projets financés sont ainsi inscrits dans les **priorités définies par la feuille de route de la mairie d'arrondissement** et en **cohérence avec les priorités des différents schémas et stratégies parisiennes pilotées par la DSOL** (schéma seniors, stratégie parisienne handicap, schéma parisien de la protection de l'enfance, le pacte de lutte contre l'exclusion, le plan parisien d'insertion par l'emploi, la stratégie parisienne d'inclusion numérique). L'ancrage local des projets et actions (mises en œuvre sur le territoire de l'arrondissement au bénéfice de ses habitants) a constitué un critère de choix important de l'arbitrage des mairies d'arrondissement. Par ailleurs, la priorité a aussi été donnée aux actions innovantes ou permettant de répondre à des besoins sociaux non couverts et non financés dans le cadre d'autres dispositifs.

Dans le **14^{ème} arrondissement**, les demandes de subvention ont été déposées, dans le cadre d'un appel à projets d'arrondissement et elles ont été examinées sur la base des priorités issues de la feuille de route d'arrondissement.

Au titre du Fonds d'animation locale solidarités (FALSOL), sur demande de la Maire du 14^{ème} arrondissement, je vous propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes au titre de l'année 2026 :

Associations	Actions	Montant proposé
--------------	---------	-----------------

LA RESSOURCERIE CREATIVE	Vestiaire solidaire Paris Sud FAL	4 000 €
FOODSWEETFOOD	Ateliers numériques à La Cantine des Arbustes	3 000 €
STUDHELP	Soutenir les étudiants du 14ème arrondissement par des paniers repas et du lien social	3 000 €
COMPAGNIE SEMAPHORE	FAL 14 Culture - Le temps d'une chanson en EHPAD ad	2 500 €
CENTRE DE MEDIATION ET DE FORMATION A LA MEDIATION	Solidarité : Accompagner le Bien vieillir par la médiation	3 000 €
ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE	Solidarité - Vélo et Insertion pour tous.tes dans le 14ème avec Solicycle	2 500 €
KOCOYA THINKLAB LABORATOIRE D'IDEES INNOVANTES POUR L'EDUCATION NUMERIQUE	Mon espace locataire en ligne	3 000 €
LE MARCHE SOLIDAIRE	Animation avec participation des habitants de la Cité de l'Eure	3 000 €
SLASHFIT (SF)	FALSOL14-Aller-vers dans le cadre des réhabilitations du 14e arrondissement	3 000 €
HUSTLE PARIS - HP	FAL14 SOLIDARITE-VACANCES	3 000 €
Total		30 000 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser également à signer les conventions annexées au présent projet.

Le Maire de Paris